

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 FEVRIER 2021

Compte-rendu affiché le : 15 février 2021

Date de transmission en Sous-Préfecture : 16 février 2021

N° 21-02-06

Date de la convocation du Conseil Municipal : 5 février 2021

OBJET :

**Convention d'objectifs et de financement CAF –
Prestation de service
« Relais d'Assistants Maternels »**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Secrétaire de séance : Lydie THOLLOT

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Solange MORERE – Gilles GRANGIER - Mireille PAULET – Gérard ALLANCHE – Arlette PEREIRA – Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Christian BECUWE - Suzanne BOICHON – Régine CHEVALLIEZ – Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS – Françoise PION – Marie-Hélène BRUNET - Gérard GRANGE – Serge GRANGE – Michel FRANCHINI- Christine PALLEY – Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE – Céline BENNICI – Lydie THOLLOT – André HUBERT – Georges DUBESSET – Marie-Hélène BOUILHOL – Romain MONTELMARD.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Aurélié DESBREE à Romain MONTELMARD.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20210211-21-02-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/02/2021
Affichage : 15/02/2021



OBJET DE LA DELIBERATION :

**CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT CAF – PRESTATION DE SERVICE
« RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS »**

Suite à l'intégration de Saint-Galmier à Saint-Etienne Métropole au 1^{er} janvier 2017, la commune a repris la compétence petite enfance.

En attendant la dissolution de l'ex CCPSG, la communauté des communes de Forez-Est a assuré la gestion provisoire de la petite enfance et notamment du Relais d'Assistants Maternels Parents Enfants, jusqu'au 30 juin 2019.

Depuis le 1^{er} juillet 2019, la commune assure la gestion de la petite enfance.

La CAF de la Loire, souhaitant avoir comme seul interlocuteur, pour le Contrat Enfance Jeunesse et pour le versement de la prestation de service du Relais d'Assistants Maternels, des conventions ont été signées avec la commune de Saint-Galmier pour la période de 2019 à 2020.

La convention d'objectifs et de financement pour le RAM étant arrivée à échéance, la CAF nous propose une nouvelle convention d'objectifs et de financement du 1^{er} décembre 2020 au 31 décembre 2024. Cette convention permet de cadrer le financement du RAM au regard du temps de travail de l'animatrice du Relais.

Pour cette nouvelle convention, la CAF de la Loire valide notre proposition de 0.6 ETP pour la gestion du RAM à l'échelle de St Galmier, St Bonnet les Oules et Chamboeuf.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement CAF pour la prestation de service « Relais assistants maternels » pour l'équipement Bout'chou, pour la période de décembre 2020 à décembre 2024,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer au nom et pour le compte de la commune.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 15 février 2021.

LE MAIRE,
Philippe DENIS.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20210211-21-02-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/02/2021

Affichage : 15/02/2021